



Extrait de procès-verbal

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Papineau tenue le mercredi 19 avril 2017, à 19 h, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Henri Gariépy, maire de la Municipalité de Boileau, Pierre Labonté, maire de la Municipalité de Bowman, Gilles Tremblay, maire de la Municipalité de Chénéville, David Pharand, maire de la Municipalité de Duhamel, Françoise Giroux, mairesse de la Municipalité de Fassett, Josée Simon, mairesse de la Municipalité de Lac-des-Plages, Jacques Maillé, maire de la Municipalité de Lac-Simon, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Jean-Pierre Girard, maire de la Municipalité de Lochaber-Partie-Ouest, Normand Vachon, maire de la Municipalité de Mayo, Stéphane Séguin, maire de la Municipalité de Montpellier, Michael Kane, maire de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, Gilbert Dardel, maire de la Municipalité de Namur, Christian Beauchamp, maire de la Municipalité de Papineauville, Thierrey Dansereau, représentant de la Municipalité de Plaisance, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, Thérèse Whissell, mairesse de la Municipalité de Saint-André-Avellin, André Bélisle, maire de la Municipalité de Saint-Sixte, Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso, Diane Laviolette, représentante de la Municipalité de Val-des-Bois.

Formant quorum sous la présidence du Préfet, madame Paulette Lalande, maire de Plaisance.

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

2017-04-069

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des douze (12) jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, soit du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;



Municipalité régionale de comté de Papineau
Extrait du livre des délibérations
Séance régulière du Conseil des maires
Tenue le 19 avril 2017

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

ATTENDU qu'une présentation a été réalisée auprès des membres du Conseil des maires le 15 mars dernier à cet égard par madame Annick Brazeau, directrice générale, de la Maison d'Hébergement Pour Elles Des Deux Vallées;

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane Séguin appuyé par M. le conseiller Jean-Pierre Girard et résolu unanimement

QUE :

La MRC de Papineau soit proclamée « Municipalité alliée contre la violence conjugale » conformément à la demande exprimée par l'organisme Maison d'Hébergement Pour Elles Des Deux Vallées;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

Copie authentique
Ce 20 avril 2017

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

(sujet à ratification lors de la prochaine assemblée)

Copie authentique